



SPORT SCOLAIRE

P. 6



DOSSIER ÉTAT DES LIEUX
DE L'EPS

P. 7-9



DISPOSITIF 2H DE SPORT VS EPS

P. 11



ACCIDENTS DE TRAVAIL:
FAIRE RECONNAITRE
L'IMPUTABILITÉ AU SERVICE !

P. 13

ET PENDANT CE TEMPS LÀ...

A MAYOTTE, LE LIBÉRALISME PREND L'EAU

Le silence de l'Élysée et de Matignon sur la crise de l'eau à Mayotte dénote d'un malaise dans les rangs des néolibéraux. La situation : de l'eau au robinet seulement tous les 3 jours quand les prix des bouteilles peuvent atteindre jusqu'à 9 euros le pack (en métropole il coûte 1,20 euro⁽¹⁾...).

Si la sécheresse est l'élément déclencheur de la crise et témoigne de l'urgence à agir pour le climat, elle n'explique pas l'impossibilité actuelle à fournir de l'eau potable. Hormis le détournement de l'eau dans les plantations clandestines ou les régies défailtantes, la cour des comptes met en cause depuis 2019 le sous-recrutement d'agent-es publics-ques, notamment celles et ceux en charge du traitement des subventions. Sur les 268 millions d'euros débloqués par le fonds européen de développement régional (FEDER) pour la période 2014-2023, la préfecture avait prévu d'en investir 38 pour l'eau. Or, seuls 4,5 millions d'euros ont été dépensés. En cause : les suppressions d'agent-es public-ques qui empêchent le traitement en temps et en heure des aides versées. A trop vouloir réduire la voilure des dépenses publiques, l'eau manque et c'est toute une population qui est rendue à une précarité inacceptable. Le danger est maintenant que ces subventions soient perdues, faute d'avoir été utilisées dans le temps imparti...

(1) Notons par ailleurs qu'à Mayotte le salaire brut moyen est de 1 500 euros, alors qu'en métropole il s'élève à 1 837 euros. Source INSEE, Tableau de bord de l'économie française, 2023.

EN HONGRIE ON DÉBOULONNE LES STATUTS

Le 1^{er} janvier prochain, la réforme « statusztorveny » de l'Éducation nationale hongroise, surnommée « la loi de la vengeance », devrait entrer en vigueur. Au menu, fin du statut remplacé par celui « d'employé de l'éducation publique », allongement de la journée de travail, mutations discrétionnaires et sans recours possible, rémunération tributaire d'un entretien annuel... Le pouvoir d'extrême droite ne lésine pas pour asseoir son autorité dans l'école. Une manière de régler des comptes avec le corps enseignant. Celui-ci avait largement manifesté pour défendre sa liberté pédagogique face à l'instrumentalisation des programmes par le pouvoir en place, mais aussi pour réclamer le rétablissement du droit de grève et une augmentation des salaires de 50 %⁽¹⁾.

« Une école préfigure toujours un projet de société⁽²⁾ »...

(1) Les enseignants hongrois figurent parmi les plus mal payés de l'OCDE, source Regards sur l'éducation 2023.

(2) Philippe Meirieu, L'humanité, janvier 2019.

Gastor et Paul Luxé

Quels bébés dans le bec des cigognes de l'École alsacienne ?

Après les enfants de Pap Ndiaye, notre nouveau Ministre a fait sa scolarité complète à l'École alsacienne. Gabriel Attal dès la passation des pouvoirs s'en est justifié. « Oui, j'ai été à l'école privée, je n'ai pas à renier ou à m'excuser pour ce choix qu'ont fait mes parents à l'époque, comme des millions de parents le font chaque année », (Le monde du 22/07/23)

Des millions de parents ? Pour la plupart d'entre nous, nous découvrons le nom de cette école; un entre-soi comme l'école privée le produit mais poussé ici à son paroxysme, une endogamie sans l'oncle Hansi.

En tout cas, l'alsacienne semble être une bonne levure chimique pour gonfler les têtes de nos « élites ». Ce ferment n'est pas un levain naturel partageable et il est bien indigeste pour notre école républicaine, égalitaire et fraternelle. La recette des « Bredele » à base d'épices très diverses qui en font leur saveur, n'est plus donnée aux oisillons...

Avec ce nouveau modèle et cette trame d'École qui se tisse hélas un peu partout en gardant les mêmes œufs dans le même panier, peu de chance à l'avenir de trouver dans le nid des cigognes sur les cheminées des écoles publiques des œufs à deux jaunes ou de vilains petits canards.

Des ailes et des échasses sont nécessaires à tous et toutes pour découvrir d'autres horizons. Avec comme modèle l'École alsacienne, les oiseaux ne migreront plus...



DÉCÈS

C'est avec tristesse que nous avons appris la disparition de Victor Kowalyk, ancien professeur d'EPS au lycée de Vichy-Cusset et militant infatigable du SNEP FSU de l'académie de Clermont de-

puis plus de 40 ans, présent depuis les années 70 aux accueils SNEP du CAPEPS à Vichy. Membre actif et indispensable à la réflexion collective de la commission nationale retraités, Victor avait organisé plusieurs séjours à Vichy. C'est une partie de l'histoire et de la mémoire du SNEP FSU qui s'en est allée...

/ SOMMAIRE /

News //2

- Et pendant ce temps là...
- La chronique de Castor et Paul Luxé
- Décès Victor Kowalyk

Édito //4

- Caisse de solidarité nationale
- Adhérons + et gagnons +

Actions //5

- Ouverture du chantier « attractivité du métier enseignant »

Sport scolaire //6

- De nouvelles entraves pour le sport scolaire
- Elections UNSS
- Conseils d'administration : les soulèvements de l'école se préparent maintenant !

Dossier état des lieux de l'EPS //7-9

- Une grande campagne pour plus et mieux d'EPS et de sport scolaire
- Les chiffres de la rentrée

#EPS2024 sur le terrain //10

- #EPS2024 : une campagne lancée et déjà plébiscitée !
- Soirées EPS

Actualité //11-12

- Le dispositif 2h de sport et l'EPS, c'est la même chose ?
- Les 4h d'EPS, un travail de longue haleine qui commence à porter ses fruits
- Mondial féminin de football : l'impressionnante détermination des joueuses espagnoles
- Les annonces du Président de la République pour la rentrée scolaire 2023

Conditions de travail //13

- Accidents de travail : faire reconnaître l'imputabilité au service !
- Retraite progressive : bouger les lignes !

Actualité //14-15

- Le SNU, une mission qui phagocyte l'activité des services J&S
- La France championne des inégalités
- Enseignement Supérieur : questions à Christopher Vettori enseignant d'EPS au STAPS de Nantes depuis la rentrée 2022
- Il n'y a pas d'âge pour continuer à être syndiquée au SNEP-FSU

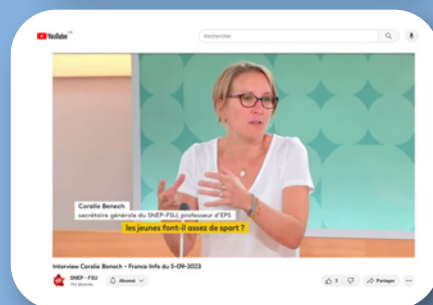


DONNONS COLLECTIVEMENT DE LA VISIBILITÉ À NOS ANALYSES ET NOS ACTIONS !

La rentrée scolaire est toujours l'occasion pour le gouvernement de faire la publicité de ses mesures. L'objectif est de montrer que « ça fonctionne », que la situation s'améliore, tout en précisant qu'il reste du chemin à faire : solution pratique pour justifier les réformes suivantes, toujours sous le prisme des coupes budgétaires et des économies sur un système éducatif qui a pourtant largement besoin d'un réel investissement (pas celui des discours !).

Via les différents médias, et de plus en plus via les réseaux, cette

communication doit être combattue par les faits : si nous connaissons la réalité du terrain, et donc l'hypocrisie et les mensonges proférés sur tous les canaux, nous devons les mettre à jour. Nous invitons donc la profession à relayer massivement les analyses et décryptages que nous postons sur Facebook, X (ex-twitter), Instagram et YouTube !



@ dominique.parville@snepfusu.net



F.S.U.

**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

ADHÉRONS + ET GAGNONS +

« Travailler + pour gagner + » n'est évidemment qu'un leurre. Nos salaires n'évoluent que très peu au regard de la charge de travail grandissante (effectifs, HSA, pacte, retraite...).

Nous proposons un autre projet : unir les personnels pour améliorer les conditions de travail et renforcer la qualité du service public.

Unissons-nous pour redonner du sens à notre métier, aujourd'hui déstructuré par l'école libérale et son management. Unissons-nous pour agir et gagner.

La 1^{ère} victoire sur le sport scolaire nous rappelle qu'ensemble, nous pouvons transformer l'essai !

BILAN DE LA CAISSE DE SOLIDARITÉ

La caisse de solidarité nationale a récolté 4 800,80 € de dons de 41 collègues (majoritairement retraité-es). Nous l'avons complétée avec une grande partie des versements des journées de grève des responsables nationaux-ales (dont la décharge est de 6h et plus), l'autre partie étant reversée dans le budget du SNEP-FSU pour mener l'activité syndicale. Au final, 45 collègues syndiqué-es ont pu bénéficier d'une aide de 200 à 300 €. La caisse a été fermée au 14/07/23, nous n'avons donc pas pu satisfaire les demandes faites après.

@ fanny.mouton@snepfusu.net



Édito

HYPOCRISIE... MAIS DE QUI ?

Nous sommes maintenant à 3 semaines de la rentrée et le ministère s'entête à ne pas reconnaître la réalité et les chiffres du terrain. Dans 48 % des établissements, il manque au moins un-e enseignant-e selon une enquête du SNES-FSU, 58 % selon le SNPDEN-UNSA, syndicat majoritaire des chef-fes d'établissement et en EPS il manquait un-e professeur-e dans 10 % des établissements selon les résultats de notre enquête.

Monsieur le Ministre, il est urgent de recruter plus en rendant le métier d'enseignant-e plus attractif, à travers les salaires et les conditions de travail, avec un seul objectif, celui de faire réussir les élèves.

Toute l'énergie déployée depuis le début de l'année à nous convaincre qu'un grand plan de reconnaissance du métier va être ouvert, alors que le chantier salaires est clos, ou que l'EPS est à l'honneur, alors que ce sont des dispositifs autres qui sont mis en place ou que des freins importants sont mis pour le fonctionnement de l'UNSS, révèlent l'hypocrisie de ce ministère et sa volonté de détruire un peu plus le service public d'éducation. Contrairement à ce qu'affirmait E. Macron sur le fait d'en finir avec les hypocrisies à la française sur l'école, le SNEP-FSU affirme qu'il faut en finir avec leurs hypocrisies et leurs solutions hors-sol.

La place de l'EPS et du sport est essentielle pour les élèves. Augmentons le temps d'EPS, renforçons le service public du sport scolaire, et favorisons l'accès au sport !

#EPS2024. Avec le SNEP j'agis.

Édito écrit le 22 septembre 2023

@ coralie.benech@snepfusu.net

OUVERTURE DU CHANTIER « ATTRACTIVITÉ DU MÉTIER ENSEIGNANT » : PLUSIEURS COUACS QUI N'AUGURENT RIEN DE BON POUR LA SUITE

Tout d'abord une question d'horaires : le ministre ouvre le chantier à 8h30, et à 9h20 alors que toutes les organisations ne se sont pas exprimées, il annonce son départ pour le conseil des ministres à 10 heures... 1 heure 30 donc à consacrer à la reconnaissance du métier enseignant. Erreur de débutant, méconnaissance du fonctionnement des réunions multilatérales ou aveu de son mépris pour le métier d'enseignant-e. L'épisode de l'audition « bilan de rentrée » à l'Assemblée Nationale, qui a donné lieu à des propos insultants des député-es Renaissance et RN à l'égard des représentant-es des organisations syndicales est un signe de bien mauvais augure.

Autre couac : il ne sera dans ce chantier aucunement question de revalorisation salariale. Nous pouvons alors nous questionner sur ce que le ministre entend par plan de reconnaissance global, quand la question des salaires est primordiale chez les collègues, actuellement principal frein à l'attractivité.

Couac encore : sur les questions des conditions de travail, la priorité sera mise

au bâti scolaire et à la médecine de prévention. Nous ne pouvons qu'approuver, mais ceci est un peu court et hypocrite et quid des « salles de classe » pour l'EPS. Quant aux effectifs de classe et au temps de travail, ces sujets ne sont pas abordés. Pourtant, comme nous leur avons signalé, les effectifs sont en hausse et la question de la formation continue vise bien le temps de travail des enseignant-es. Cette décision est pilotée par l'obsession du remplacement de courte durée (RCD). Pur affichage : le remplacement de courte durée ne représente que 2,5 millions d'heures sur les 15 millions recensées. Le RCD ne règlera pas tout, et sur les questions du remplacement la problématique est bien celle du nombre de recrutements !

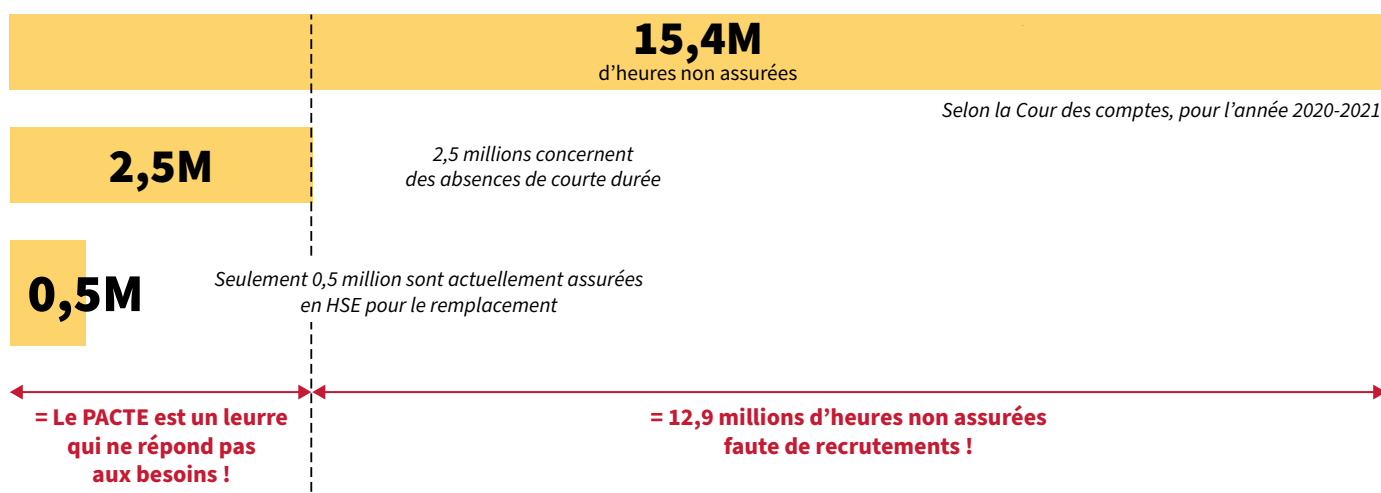
Emmanuel Macron et Gabriel Attal font de la comm' « un prof devant chaque classe à la rentrée », « plan de reconnaissance global du métier », « l'EPS à l'honneur », « développer le sport à l'école », mais que se cache-t-il derrière ces mots à part une très grande hypocrisie.

Le RCD ne règlera rien des problématiques actuelles liées aux suppressions

de postes, le plan de reconnaissance global sans revalorisation ne règlera rien à l'attractivité, quant à l'EPS à l'honneur, la volonté de développer l'activité physique quotidienne, le dispositif 2 heures de sport au collège et le sort réservé à l'UNSS montrent qu'il n'y a aucune ambition concernant « le sport » à l'école et qu'il est à craindre une volonté de transformer l'EPS profondément.

Une nouvelle année commence, nous avons gagné plusieurs batailles qui ne peuvent que nous encourager à continuer. Une première contre le Pacte, outil de management largement rejeté, dont il nous faut maintenant obtenir le retrait. Pour l'UNSS, la bataille sera longue, mais suite à notre mobilisation, l'obligation des adresses mails des parents est suspendue. Dans l'opinion publique, la bataille du chiffre des heures non assurées est gagnée. Plusieurs rapports parlementaires insistent sur le temps d'EPS à l'école.

Chacun-e, à notre niveau, avons les moyens d'agir et tous-tes ensemble nous pouvons continuer d'avancer. C'est l'objectif de notre campagne #EPS2024



DE NOUVELLES ENTRAVES POUR LE SPORT SCOLAIRE

Malgré une première victoire à l'actif du SNEP-FSU sur la suspension de l'obligation du mail parents pour la création de la licence UNSS, les conditions d'accompagnement des élèves restent un frein majeur. À cela il faut ajouter les effets de la politique des remplacements de courte durée.

La mobilisation de la profession a pesé. Les protestations dans les AG départementales UNSS de rentrée, les interventions auprès de la DN UNSS et du ministère, et un rassemblement bruyant le 15 septembre sous les fenêtres du siège de l'UNSS ont permis la suspension de l'obligation de renseigner le mail des parents. Pour autant, la DN UNSS n'a pas abandonné son projet de passer au-dessus des AS, méprisant ainsi notre professionnalité et celle des président-es d'AS. Le SNEP-FSU continue à se mobiliser sur cette question.

Ensuite, l'UNSS a pris une mesure radicale sur l'encadrement des élèves. La présence d'au moins un-e prof EPS de l'AS est désormais nécessaire

sur le lieu des rencontres, pendant les entraînements et les déplacements. C'est là la fin du fonctionnement mutualisé des AS et des districts au travers de conventions. Cette mesure prouve une nouvelle fois la méconnaissance qu'a la DN UNSS de la réalité du terrain. Se cachera-t-il derrière cette mesure la volonté d'assigner les AS à résidence et de réserver les rencontres inter-établissements à quelques un-es seulement...un bon moyen pour diminuer les dépenses ?

Enfin, ce sont les « absences » des enseignant-es d'EPS lorsqu'elles et ils accompagnent des élèves pour les rencontres ou participent à des organisations UNSS, qui sont dans le viseur. Quand on connaît l'importance d'une équipe



conséquente pour organiser des cross, des championnats d'académie ou de France, contraindre ces ressources à un nécessaire remplacement par d'autres collègues est insupportable. L'animation du sport scolaire fait partie de nos missions !

L'EPS et le sport à l'école à l'honneur cette année, vrai-

ment ? En lieu et place de beaux discours, le ministre de l'Éducation nationale, serait bien mieux inspiré de prendre soin de l'UNSS, dont il est d'ailleurs le président, et de ses AS.

@ camille.jacques@snepfusu.net

CONSEILS D'ADMINISTRATION : LES SOULÈVEMENTS DE L'ÉCOLE SE PRÉPARENT MAINTENANT !

Pacte, formation hors temps de travail, classes bondées, management, l'accélération de la casse de l'École publique est à l'œuvre en cette rentrée.

Le conseil d'administration (CA) de l'établissement est aussi un des lieux incontournables pour agir collectivement, résister.

Le CA : un espace de lutte !

Le CA réunit personnels, usager-es (parents et élèves), collectivités territoriales de rattachement (département ou région) pour débattre et décider de la vie de l'établissement (DHG, budget, fonctionnement, bâti...). Pour faire entendre la voix des personnels, ne pas se laisser tout imposer, nous appelons à élaborer des listes⁽¹⁾ FSU (Snep, Snes,

Snuep, Snuipp) partout où cela est possible et à faire voter massivement.

Un-e prof d'EPS dans chaque CA !

Il est indispensable que l'EPS (et le sport scolaire) soit représentée au CA par des élu-es offensif-ves. Le SNEP-FSU organise des stages de formations en ce sens.

À vos listes et bons votes !

@ nathalie.bojko@snepfusu.net

(1) élections avant la fin de la 7^{ème} semaine de l'année scolaire, soit le 14 octobre pour la métropole

Listes : 14 candidates (12 si clg de moins de 600 élèves), inscrites à la suite -sans mention titulaire ou suppléante-, émargement de chaque candidate. Liste déposée 10 jours avant le scrutin, affichage de la liste électorale 20 jours avant

ÉLECTIONS DES « ÉLU-ES DES AS », C'EST MAINTENANT !

Pour donner du poids aux revendications qu'ils et elles portent dans les instances UNSS, le taux de participation doit être une réussite !

Avant le 6 octobre (29/09 Mayotte et Réunion)	Réunir l'AG de l'AS pour élire le comité directeur
Du 13 au 24 novembre	Réunir le comité directeur de l'AS pour élire les élu-es des AS au CDUNSS/CRUNSS

Le SNEP-FSU appelle à voter pour les listes : « Le sport scolaire, un droit pour toutes et tous » Plus de détails sur le site du SNEP-FSU, rubrique sport scolaire

Organisez
l'élection dans
vos AS





Coralie Bénech et Benoit Hubert co-secrétaires généraux du SNEP-FSU

DOSSIER ÉTAT DES LIEUX DE L'EPS

UNE GRANDE CAMPAGNE POUR PLUS ET MIEUX D'EPS ET DE SPORT SCOLAIRE

A moins d'un an des Jeux Olympiques et Paralympiques, le SNEP-FSU a décidé de mettre un coup d'accélérateur à ses revendications, en profitant de la fenêtre médiatique et politique ouverte. Cette grande campagne pour l'EPS et le sport scolaire repose sur des remontées de terrains indiscutables qui renforcent une volonté de bénéficier d'un héritage à construire au bénéfice des élèves et des enseignant-es.

Depuis de nombreuses années, le constat d'une dégradation de l'enseignement de l'EPS et des conditions d'exercice est partagé par l'ensemble des acteurs et actrices de terrain. Le SNEP-FSU, dans les orientations qui sont les siennes, s'en est emparé pour les dénoncer mais aussi pour proposer et revendiquer des pistes d'amélioration. Que ce soit sur les installations sportives, les effectifs de classes, le temps de travail, les injonctions et prescriptions, les parcours professionnels, la revalorisation des métiers, les mobilités, les fins de carrières, les contenus... le SNEP-FSU a été de toutes les batailles et a porté dans tous les lieux des revendications à même d'améliorer significativement la situation. Si elles n'ont pas encore donné lieu aux changements escomptés, la prise de conscience publique et même politique (vous le verrez dans ce dossier) est de plus en plus forte. Les annonces du président de la République et du ministère faisant mine de se préoccuper des pratiques physiques et sportives des jeunes sont régulièrement interrogées et les effets de leurs communications s'estompent devant une réalité bien peu reluisante.

Pour appuyer cette campagne et la faire reposer sur des éléments indiscutables, le SNEP-FSU a débuté cette année par la constitution d'un état des lieux sur la base d'une enquête à remplir par chacun et chacune d'entre vous. Les chiffres dont nous disposons vont même au-delà de ceux que nous aurions pu définir empiriquement.

A partir de ces éléments, de nombreuses initiatives vont se construire dans les départements, les académies, tout au long de l'année, avec un temps fort au mois de mars. Y participer, c'est faire vivre une année qui doit être celle de l'EPS et du sport scolaire ! Nous vous y attendons.

L'ÉTAT DES LIEUX DE L'EPS DU SNEP-FSU A ÉTÉ RÉALISÉ DU 1^{ER} AU 18 SEPTEMBRE 2023

1 883 collègues ont répondu, soit 1 755 établissements différents (68 % de clg, 13 % de LGT, 9 % de LP, 9 % de LPO, 0.6 % d'EREA).



« Un prof devant chaque classe », vraiment ?

Dans plus de **10 %** des établissements, des heures n'étaient pas assurées en EPS dès la rentrée.

Cela représentait **2 579 heures hebdomadaires**, l'équivalent de 40 collègues de taille moyenne !

Ce chiffre est en augmentation de 30 % par rapport à la rentrée 2022 et de 87 % par rapport à 2019. Cela n'empêche pas les ministres de communiquer ! La planification d'un vaste plan de recrutement pour faire face aux besoins est une nécessité.

Les effectifs débordent... toujours...

44 % des collègues classés en éducation prioritaire ont des classes à 26 élèves et plus. Ailleurs, plus de 87 % des collègues connaissent des classes à 28 élèves et plus.

Place de l'EPS et héritage scolaire des JOP

Depuis 2017, date d'attribution des JOP à Paris, 90 % des collègues estiment que la place de l'EPS est dégradée (pour 33 % elle est « en danger », pour 58 % elle est « malmenée »). 8 % des collègues ne se prononcent pas, quand seulement 1 % estime que sa place a été renforcée.

Au vu de la situation à quelques mois de l'événement, 82 % des collègues pensent que la tenue des JOP ne renforcera pas la place de l'EPS et du sport scolaire.

Pour un héritage scolaire des JOP 2024, il faudra impérativement agir pour obtenir « plus et mieux » d'EPS (horaires, équipements, formation...)

90 %

des collègues estiment que la place de l'EPS est dégradée

82 %

des collègues pensent que la tenue des JOP ne renforcera pas la place de l'EPS et du sport scolaire

96 %

des collègues pensent que les programmes doivent être améliorés

60 %

Dans plus de des établissements, toute l'équipe EPS refuse d'entrer dans le Pacte

Programmes EPS

Seuls 3 % des collègues jugent les programmes satisfaisants. 57 % estiment qu'ils ne sont que partiellement satisfaisants, quand 39 % les jugent insatisfaisants.

Pour 63 % des collègues de lycées, le temps de pratique motrice a diminué depuis les nouveaux programmes LGT et LP (2019).

La rénovation des programmes disciplinaires semble incontournable. Le SNEP-FSU appelle le ministère à ouvrir immédiatement le chantier des programmes.

Une résistance majoritaire au Pacte

Dans plus de 60 % des établissements, toute l'équipe EPS refuse d'entrer dans le Pacte. Là où des missions sont prises, cela concerne le plus souvent une minorité de l'équipe. Le SNEP-FSU fait état de 30 % d'établissements où aucune mission n'est prise. Nous continuons à appeler à un refus collectif du Pacte.

Le rapport de force déjà bien engagé, qui a contraint l'administration à abonder en HSE et IMP cette année, doit permettre que les sommes attribuées au Pacte basculent vers une hausse des rémunérations pour tous et toutes.

Marche sportive ?

Pour 71 % des établissements le temps hebdomadaire perdu en EPS par classe est de moins de 20 minutes. Pour les autres, il est bien plus conséquent :

- Entre 20 et 40 minutes : 22 %
- Entre 40 minutes et 1 heure : 4 %
- Plus d'une heure : 3 %

Le temps à l'emploi du temps n'est pas celui de la pratique effective, il faut donc développer des installations sportives intra-muros ou à proximité immédiate des établissements.

Les salles de classe en l'EPS

25 % de la profession estime avoir des équipements totalement satisfaisants. Pour 29 %, les installations sportives sont insuffisantes (en nombre et en qualité) et pour 46 % « partiellement satisfaisantes ».

¼ de la profession estime donc qu'il faut améliorer les équipements pour l'EPS. Le SNEP-FSU porte la revendication d'un plan de construction de 1 000 gymnases et piscines adaptés et écoresponsables sur le territoire.



Sport Scolaire

40 % des AS se déclarent en difficulté. Essentiellement concernant le coût des transports, le coût du contrat licence et les cours le mercredi après-midi. Dans 18 % des établissements, il y a cours le mercredi après-midi. Cela concerne 55 % des lycées.

Pour 89 % de la profession, les orientations budgétaires de la direction nationale de l'UNSS sont en « total décalage avec les besoins des élèves, des AS et du service public du sport scolaire ». Pour 10,7 % elles sont « partiellement satisfaisantes » et pour 0,3 % « satisfaisantes ».

Reprendre la main sur le sport scolaire et son organisation est d'utilité publique !

Prof d'EPS : un beau métier ?

Le SNEP-FSU affirme que le métier de prof d'EPS est un beau métier. Nous constatons que les choix politiques opérés depuis plusieurs années (programmes, intensification du travail, management...) le dégradent fortement. Nous tenions à questionner la profession sur la manière dont elle vit son métier au quotidien. **Nous avons posé 2 questions :**

« Dans ta pratique professionnelle, te sens-tu ? »

- Epanoui-e ? oui : 61 % ; non : 19 % ; 20 % ne se prononcent pas
 - Reconnu-e ? oui : 41 % ; non : 43 % ; 16 % ne se prononcent pas
 - Respecté-e ? oui : 71 % ; non : 15 % ; 13 % ne se prononcent pas
- La seconde question concernait l'impact des conditions de travail (management, HSA, effectifs) sur le métier (plusieurs réponses possibles) :
- 10 % disent que cela n'entraîne pas d'impact
 - 54 % disent avoir des difficultés à bien faire leur travail
 - 46 % disent perdre le sens de leur travail
 - 16 % envisagent de changer de métier
 - 9 % ne se prononcent pas.

Si la majorité des collègues se sentent respecté-es et épanoui-es dans leur travail, d'autres éléments nous alertent. En effet, près de la moitié des collègues ne se sentent pas reconnus. L'analyse de l'ensemble des réponses du questionnaire (choix multiples) montre que 81 % des collègues affirment un impact négatif des conditions de travail sur le sens ou la qualité de leur travail. De plus, le fait que plus d'un-e enseignant-e d'EPS sur 10 pense à changer de métier est pour le SNEP-FSU un signal d'alarme !



BILAN

Cet « état des lieux » a vocation à exiger des transformations pour l'EPS, le sport scolaire et ses personnels. Pour notre profession, nous analysons que le métier se transforme sous les coups de butoirs du management, des HSA, des hausses d'effectifs, etc. et qu'à terme, les choix politiques opérés peuvent transformer « le plus beau métier du monde », en un métier qui perd son sens. Nous ne l'acceptons pas, et ferons tout, pour que collectivement, nous reprenions la main sur notre travail (contenus, sport scolaire...) ! Ne laissons pas gâcher ce formidable métier.

Pour les élèves, l'état des lieux démontre le besoin de développer l'EPS. Si à la veille des JOP 2024, le gouvernement communique sur le « plus de sport à l'école », il dégrade les conditions de l'EPS dans les établissements, voire ne permet pas l'effectivité du service public !

Que ce soit pour le métier ou pour l'EPS et le sport scolaire, la campagne #EPS2024 sera un élément incontournable pour peser dans le rapport de force. Il sera déterminant que chaque collègue y prenne part.



#EPS2024 : UNE CAMPAGNE LANCÉE ET DÉJÀ PLÉBISCITÉE !

Le SNEP-FSU est entré en campagne. Si nos revendications sont déjà fortement partagées, il est encore nécessaire d'élargir nos alliances, faire connaître nos propositions pour un véritable héritage scolaire des JOP.

Ainsi, dès le début de la Coupe du Monde de rugby, le SNEP-FSU a popularisé ses propositions en allant à la rencontre des supporters-rices sur plusieurs rencontres. L'accueil est toujours positif,

même avec le public international ! Chacun-e reconnaît la nécessité de développer la pratique sportive dès l'école.

Dépasser la sphère militante

Pour que cette campagne prenne de l'ampleur, chacun-e peut y prendre part. Si les grands matchs reçoivent beaucoup de public, il est possible de tracter lors de tous les événements (forum des associations, rencontres artistiques...).

Pour organiser les actions collectivement et si vous avez besoin de matériel (tracts modifiables selon votre événement), contactez vos sections départementales et académiques du SNEP-FSU.



Participons tous et toutes à une campagne d'opinion d'ampleur qui prépare les avancées pour l'EPS de demain !

@ alain.decarlo@snepfsu.net

Les Soirées de l'EPS en 2023/2024
De 18h30 à 20h à la maison SNEP-FSU et sur **LIVE**

Les JOP 2024 pour ou contre l'EPS ?
Jeudi 28 septembre 2023

Faut-il interdire le rugby à l'école ?
Jeudi 12 octobre 2023

Qu'est-ce que savoir nager ?
Jeudi 23 novembre 2023

Encore plus de thématiques à venir pour des débats toujours plus enrichissants...

SNEP
www.snepfsu.fr

SOIRÉES EPS

Jeudi 28 septembre à 18h30, top départ pour la saison 4 des soirées de l'EPS. Les premières soirées aborderont les thèmes des JOP 2024, du rugby à l'école et du savoir nager. À voir en direct sur les réseaux sociaux ou en podcast sur notre chaîne YouTube. Lors de ces soirées, plusieurs regards se croisent pour partager des idées sur un thème : rencontre, regards pratiques, table ronde, kiosque.

Dès à présent, visitez aussi notre chaîne YouTube pour retrouver les autres saisons des soirées de l'EPS : santé, sport collectif, tennis de table, sédentarité, cirque. Vous trouverez sans aucun doute un thème qui vous intéressera ou qui pourra vous aider dans vos préparations de cours. .

@ bruno.cremonesi@snepfsu.net

LE DISPOSITIF 2H DE SPORT ET L'EPS, C'EST LA MÊME CHOSE ?

Prof de gym, prof de ballons, prof de sport, entraîneur, sport à l'école, EPS... comment l'opinion publique peut s'y retrouver ? Les confusions vont bon train au point que certain·es ne savent plus de quoi l'on parle ni de quoi il est question.

La confusion qui s'est installée vient de la communication ministérielle sous l'époque Blanquer qui préférerait, non innocemment, parler de sport à l'école en lieu et place de l'EPS. Ne dit-on pas un peu partout « prof de sport » ? Partant de là, il avait tenté d'installer des dispositifs entrant en concurrence avec l'EPS ou en diminuant fortement sa place comme enseignement : « Cours le matin, sport l'après-midi », « plan mercredi », « 2S2C »... Faire de l'EPS avec un·e enseignant·e ou du sport avec un·e entraîneur·e, un·e éducateur·rice serait donc de même nature.

En installant les deux heures de sport supplémentaires au collège, le ministère ne se place que d'un point de vue strictement sanitaire. Face à la sédentarité et l'obésité, il faut faire bouger plus les jeunes et surtout celles et ceux qui n'ont aucune appétence pour les pratiques physiques. Même si le constat d'échec est patent, seule 10 % de la cible semble atteinte avec beaucoup de décrochages, il étend le dispositif en cette rentrée.

Entre le sport de type fédéral et l'EPS, il nous faut sortir des faux débats qui tendent à dire « l'EPS ce n'est pas du sport ». Le sport est étudié dans ces deux milieux, la différence tient

à la nature des visées de l'un et de l'autre. Si en sport la visée performative a une place prépondérante pour tirer chacun·e vers le plus haut niveau de pratique volontaire, l'EPS permet l'étude de différentes activités physiques sportives et artistiques pour que chaque élève s'approprie les différents enjeux de ces disciplines, les pratiques sociales de référence qui font culture dans nos sociétés. La performance n'y est pas absente mais corrélée à des attendus et référée à soi-même. Les démarches pédagogiques et didactiques sont différentes car non inscrites dans les mêmes finalités. Renforcer la pratique sportive dans

nos cours nécessite de revoir des programmes qui font une part bien trop importante à ce qui est consubstantiel de cette pratique et non la pratique en elle-même.

Faire 2h de sport à quelques-unes et 3h d'EPS pour tous et toutes dans la semaine, ou faire 4h d'EPS sur l'ensemble de la scolarité avec des conditions améliorées, le choix est évident.

[@benoit.hubert@snepfusu.net](mailto:benoit.hubert@snepfusu.net)



LES 4H D'EPS, UN TRAVAIL DE LONGUE HALEINE QUI COMMENCE À PORTER SES FRUITS

Un des pans de l'activité nationale du SNEP-FSU est de répondre aux demandes d'audition à l'Assemblée nationale, au Sénat, à la cour des comptes. Ces auditions relèvent, pour nous d'une activité de lobbying auprès des politiques pour faire état de la situation et porter nos revendications. Les deux derniers rapports en date montrent les avancées que nous avons pu obtenir sur ce terrain particulier.

Le SNEP-FSU a été interrogé par la commission des affaires culturelles et de l'Éducation sur le **projet de loi de finances pour 2023 sur le volet Sport, jeunesse et vie associative**. La rapporteure pour avis, Mme Rouaux, a fait adopter plusieurs propositions qui sont autant de points d'appui à nos revendications. **A titre d'exemples ci-dessous quelques extraits :**

- « Au collège et au lycée cependant, la rapporteure pour avis s'associe à la proposition du SNEP-FSU de relever l'horaire hebdomadaire d'EPS de 3 heures à 4 heures en cinquième, quatrième et

troisième, et propose de passer de 2 à 3 heures d'EPS par semaine au lycée »

- « Réintroduire une évaluation spécifique de l'EPS dans le socle commun du diplôme national du brevet. »
- « Renforcer le volume horaire d'EPS dans les maquettes des Inspé »
- « Élargir le pass'sport aux fédérations sportives scolaires. »

Le 4 avril dernier, le SNEP-FSU était entendu par Stéphane Peu et Stéphane Mazars dans le cadre d'un **rapport d'information de l'assemblée nationale sur « les retombées des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 sur le tissu économique et associatif local »**. Ce rapport donne droit également à quelques-unes de nos revendications en proposant plusieurs recommandations :

- « Simplifier la création de SSS »
- « Passer à 4h hebdomadaires d'EPS pour les élèves de primaire et de collège et à 3h hebdomadaires pour les lycéens »

- « Ouvrir le bénéfice du pass'sport aux fédérations sportives scolaires »
- « Réintroduire une épreuve d'EPS dans les épreuves de fin d'année du brevet, à hauteur de 50 points »
- « Au moins une unité d'enseignement de pratique sportive dans le Supérieur »

Ces quelques exemples non exhaustifs invitent d'une part à lire l'intégralité de ces rapports très instructifs où d'autres préconisations nous intéressent directement (comme notamment les investissements nécessaires sur les installations sportives) mais aussi à suivre les parlementaires (de nombreuses questions sont posées dans l'hémicycle sur le sport, le sport scolaire, l'EPS) dans leurs activités et à les contacter. Pour de véritables retombées sur nos métiers et notre discipline, il nous faut être sur tous les terrains.

[@benoit.hubert@snepfusu.net](mailto:benoit.hubert@snepfusu.net)

MONDIAL FÉMININ DE FOOTBALL : L'IMPRESSIONNANTE DÉTERMINATION DES JOEUSES ESPAGNOLES

Ces événements sont l'illustration parfaite de la manifestation du sexisme dans le sport

Le SNEP-FSU condamne l'agression sexuelle⁽¹⁾ dont a été victime Jennifer Hermoso (joueuse de l'équipe espagnole de football championne du monde), perpétrée par Luis Rubiales, président de la fédération. Lors de la cérémonie, celui-ci lui a pris la tête à deux mains pour l'embrasser sans son consentement. Après l'agression, il a tenté de jeter le discrédit sur la joueuse qui aurait été consentante, allant même jusqu'à dénoncer une « tentative d'assassinat social ».

Malgré la pression, les espagnoles ont tenu bon, dénonçant les violences sexistes sys-

témiques dans le football. Leur sororité et leur détermination impressionnent quand elles annoncent leur retrait tant que les dirigeants actuels seront maintenus. Depuis la démission de Rubiales, elles maintiennent leur grève, afin d'obtenir des salaires décents et des protections contre le harcèlement et l'abus de pouvoir.

Ces événements sont l'illustration parfaite de la manifestation du sexisme dans le sport : déni, inversion de la responsabilité, banalisation de faits pourtant condamnables par la loi. Ils font également écho à d'autres affaires en France. Il aura fallu beaucoup de temps pour que démissionnent Didier Gailhaguet (fédération de patinage) et Noël Le Graët (FFF). Comme

l'indique le rapport du HCE (Haut Conseil à l'Égalité, janvier 2023), le sexisme ne recule pas en France, il perdure et ses manifestations les plus violentes s'aggravent. Les situations de sexisme au quotidien, les stéréotypes de genre et les clichés sexistes continuent d'être banalisés et s'inscrivent dans un continuum des violences, allant jusqu'à ses manifestations les plus violentes.

Le SNEP-FSU soutient les joueuses espagnoles qui contribuent à désinvisibiliser les violences faites aux femmes. Il soutient les victimes et lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

(1) article 222-22 du code pénal : « acte à caractère sexuel sans pénétration commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte, menace ou surprise ».

@ lucile.gres@snepfusu.net



LES ANNONCES DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023

Les promesses vont bon train. Les rénovations/constructions claironnées, si elles se réalisent, sont loin de répondre aux besoins pour l'enseignement de l'EPS et du sport scolaire.

- 10 000 établissements scolaires rénovés d'ici à 2027 : Les rénovations à visée de sobriété énergétique sont indispensables, le SNEP-FSU partage cet avis. Des équipements sobres en énergie, conçus pour durer et surtout à proximité des établissements scolaires sont une nécessité absolue. Le temps passé à pratiquer dans des conditions de confort thermique (été/hiver) permet de faire progresser nos élèves. De même, plusieurs unités de travail séparées améliorent les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignant-es.
- 5 000 terrains de sports dont 1 500 projets dans les cours de récréation, 3 000 équipements sportifs légers et 500 équipements plus structurants tels des gymnases ou des piscines. Un tiers de ces équipements seront positionnés dans les quartiers politique de la ville : Ces chiffres montrent une piètre ambition pour l'EPS.

Néanmoins, chaque fois que des projets émergeront ils devront profiter à nos élèves et à notre discipline. Il nous faudra au sein de chaque équipe EPS, et plus largement dans nos établissements, être attentifs-ves à accompagner ces travaux afin d'allier qualité d'enseignement et baisse de consommation énergétique. Nous devons être présent-es dans les conseils d'administration et les comités de pilotage des rénovations.

Le fonds vert ou fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires serait doté de subventions à hauteur de 50 M€ et la banque des territoires proposerait des prêts à hauteur de 2 Mds€ ! L'occasion d'améliorer les équipements que nous utilisons.

Les militant-es locaux-ales du SNEP-FSU sont là pour vous accompagner, n'hésitez pas à les solliciter à chaque projet. Personne d'autre que les enseignant-es d'EPS n'est mieux placé-e pour défendre les « salles de classe » de l'EPS.

Christophe ANSEL, secteur national Équipements

ACCIDENTS DE TRAVAIL : FAIRE RECONNAITRE L'IMPUTABILITÉ AU SERVICE !

Les formes particulières d'exercice du métier d'enseignant-e d'EPS et de professeur de sport et l'usure professionnelle qu'elles entraînent sont une réalité. Et les professeur-es d'EPS, parmi les enseignant-es du second degré public, sont celles et ceux qui, en pourcentage, ont le plus d'accidents de services ou de travail. Pourtant, trop souvent, bon nombre d'entre elles et eux ne font pas les démarches pour faire reconnaître les accidents imputables au service.

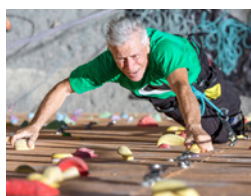
Le ou la fonctionnaire en incapacité temporaire de travail à cause d'un accident de travail ou de trajet ou d'une maladie professionnelle a droit à un congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS). Le CITIS est accordé sur demande du ou de la fonctionnaire. Il est accordé jusqu'à la guérison ou la mise à la retraite. Le ou la fonctionnaire en CITIS conserve l'intégralité de son traitement indiciaire, de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement. Il ou elle doit transmettre dans un délai de 15 jours un formulaire de déclaration d'accident de service, ainsi que le certificat médical détaillant la nature et le siège des lésions résultant de l'accident ou de la maladie. Comme tout arrêt de travail, l'arrêt doit être transmis dans les 48 heures suivant son établissement. En cas d'accident de trajet, une déclaration sur l'honneur attestant que le trajet est bien celui habituellement suivi par l'intéressé-e doit être transmis.



Le dossier doit être envoyé directement au service concerné de préférence en lettre recommandée avec accusé de réception. Gardez-en soigneusement une copie.

Les agent-es contractuel·les de droit public sont couvert-es par le régime général complété par une protection supplémentaire due par l'employeur.

[@sebastien.beorchia@snepfsu.net](mailto:sebastien.beorchia@snepfsu.net)



RETRAITE PROGRESSIVE : BOUGER LES LIGNES !

La spécificité de l'exercice du métier d'enseignant-e d'EPS et de professeur-e de sport, en particulier en fin de carrière, est incontestable. Problématique d'autant plus prégnante que l'une des conséquences de la nouvelle réforme des retraites est le report de l'âge légal de départ avec une augmentation progressive du nombre de trimestres nécessaires à la validation d'une retraite à taux plein.

Le SNEP-FSU revendique le retour de la Cessation Progressive d'Activité (CPA), 100 % de la rémunération pour un service à temps partiel. Le gouvernement a quant à lui opté pour la généralisation du dispositif dit de « retraite progressive » qui est déjà effectif dans le privé.

Ce dispositif, pour les fonctionnaires, correspond à une rémunération pour un temps partiel choisi par exemple à hauteur de 70 % complétée à 30 % de la pension calculée à l'instant T.

S'il se rapproche de la CPA les conditions pour en faire la demande, auprès du service de retraites de l'état par voie hiérar-

chique, sont restrictives. On ne peut en bénéficier que deux ans avant l'âge légal de départ de sa génération et l'agent-e doit avoir accumulé-e 150 trimestres dans un ou plusieurs régimes d'assurance vieillesse. Il faut au préalable avoir eu l'autorisation d'exercer à temps partiel à compter du premier septembre.

Si les décrets sont parus le 11 août pour une application au 1^{er} septembre, aucune circulaire d'application n'était parue à cette date, aucune information n'a été transmise aux personnels. Alors que ceux qui remplissaient les conditions devaient en faire la demande avant le 31 août. Une fois encore ce dossier a été traité avec une désinvolture et un mépris inacceptables.

La FSU demande qu'une concertation s'ouvre au plus tôt dans les ministères de la Fonction publique et de l'Éducation nationale pour assouplir les conditions d'accès à la retraite progressive.

[@sebastien.beorchia@snepfsu.net](mailto:sebastien.beorchia@snepfsu.net)

LE SNU, UNE MISSION QUI PHAGOCYTE L'ACTIVITÉ DES SERVICES J&S

Porté depuis sa création par « Jeunesse et Sports », le Service National Universel pèse plus que jamais sur l'activité des services J&S, ainsi que sur la santé des personnels qui y travaillent...

Depuis 3 ans, la majorité des crédits « jeunesse » du budget

Jeunesse, Sports, Vie Associative est consacrée au déploiement du service civique et du service national universel, 2 dispositifs qui montent en puissance. Le ministère a recruté 80 chef-fes de projets SNU qu'il a affecté-es dans les services départementaux J&S des DSDEN, mais cela ne suffit pas ! De nombreux personnels sont mobilisés par le SNU, et sur des missions qui ne relèvent pas toujours de leurs statuts. En effet, à chaque séjour de cohésion, tout le monde est sur le pont dans les DRAJES et SDJES pour organiser les séjours et régler tous les problèmes rencontrés, de l'agent administratif au directeur régional, en passant par les conseillers jeunesse, les profs de sport, les inspecteurs-rices, les vacataires, les stagiaires, en lien avec les services financiers et logistiques des rectorats. Sauf que Jeunesse et Sports n'a pas vocation à organiser des accueils collec-

tifs de mineur-es ; son rôle est de garantir la sécurité des jeunes et de veiller à la qualité éducative du projet pédagogique.

En 2023/2024, alors que beaucoup de services et établissements J&S sont en sous-effectif, c'est le double de travail qui attend les personnels J&S ! Ils restent chargés de l'organisation des séjours de cohésion pour les volontaires hors temps scolaire et doivent aussi s'occuper d'organiser les séjours pour les « classes engagement », tout en continuant à assurer la sécurisation de l'ensemble des accueils collectifs de mineur-es (séjours SNU inclus), sans oublier ou négliger toutes les autres missions J&S...

A la FSU, nous continuons de demander l'abandon du Service National Universel (SNU) et la réorientation des crédits afin de recruter davantage de personnels J&S, notamment des conseillers jeunesse (CEPJ), qui mettraient en œuvre des politiques d'éducation populaire visant l'émancipation et la transformation sociale.



@ gwenaelle.natter@snepfusu.net

LA FRANCE CHAMPIONNE DES INÉGALITÉS !

Quoi qu'en pense et dise Bruno LE MAIRE, les inégalités avancent et se creusent au sein de la société française. C'est le constat que font l'ensemble des associations caritatives face à la recrudescence des demandes d'aides alimentaires notamment. Ainsi, ce sont plus de 30 % des françaises et français qui déclarent ne pas pouvoir prendre 3 repas par jour, ne parlons pas des « 5 fruits et légumes par jour » dans le cadre inflationniste que nous subissons.

Face à cette situation qui perdure et voit 10 millions de nos concitoyen.nes sous le seuil de pauvreté, il n'y aurait pas nécessité de redistribuer la richesse au travers de l'impôt. Le refus du gouvernement non seulement de restaurer l'ISF (4 milliards par an a minima), d'instaurer une taxe exceptionnelle sur les revenus des entreprises et de mettre fin à la distribution d'argent public aux entreprises sans contrepartie (CICE/CIR...) est une insulte aux valeurs d'égalité et de fraternité que la République porte aux frontons de ses édifices. Il faudrait se contenter de la gentille aumône des ultra-riches, la charité plutôt que l'impôt !

Le don de 10 millions d'euros de Bernard ARNAULT, l'homme le plus riche du monde, aux Restos du cœur ne représente que 0,004 % de sa fortune personnelle.

Pour vraiment lutter contre les inégalités, il faut revaloriser les salaires et les minima sociaux et ne pas demander du travail gratuit en contrepartie du versement du RSA. Il faut développer l'emploi public et privé et renforcer les services publics qui sont le bien commun. L'impôt doit retrouver sa fonction redistributrice pour redonner du corps à notre République sociale. La France, riche de ses millionnaires et milliardaires, peut et doit éradiquer la précarité et la pauvreté, l'argent existe et doit être mis au service de l'intérêt général. La mobilisation européenne à l'appel de la Confédération européenne des syndicats (CES) du 13 octobre, sera l'occasion de porter haut et fort nos exigences pour la justice sociale, les salaires et les pensions, les services publics.

@ polo.lemonnier@snepfusu.net



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

QUESTIONS À CHRISTOPHER VETTORI ENSEIGNANT D'EPS AU STAPS DE NANTES DEPUIS LA RENTRÉE 2022

Pascal ANGER : La rentrée universitaire en STAPS n'a pu se faire suite à la mobilisation des enseignant-es de second degré (E2D). Pourquoi ?

Christopher VETTORI : Face aux problèmes du STAPS et à la méfiance envers les syndicats, j'ai suggéré l'an passé que nous fassions une demande d'audience à la présidente. Celle-ci a permis d'obtenir 2 postes d'E2D EPS en seconde campagne : une victoire inimaginable ! Je pense que certain-es collègues ont repris confiance dans le fait que l'action pouvait permettre de l'emporter.

La mobilisation contre la réforme des retraites a permis d'engager une grande partie des enseignant-es STAPS dans l'action et donner une vision plus positive des syndicats, dont la FSU.

L'issue perdante de ce conflit pour le moment et la **logique indemnitaire différenciée dans le Sup entre enseignant-e chercheur-se (EC) et des E2D ont parachevé d'accroître le ressentiment** qui a conduit au passage à l'action en termes de démissions et par le refus de participer aux jurys et aux surveillances des rattrapages. Ces actions ont amené les E2D à relever la tête en montrant leur ras le bol lié au manque de reconnaissance de leur travail et aux dégradations. Il a permis aussi aux EC une prise de conscience qu'ils étaient dans le « même bateau ».

P. A. : Quel enseignement principal en retires-tu ? Quelles suites ?

C.V. : C'est difficile d'en tirer un parce que nous avons repris les cours sans parvenir à un but que nous nous étions fixé-es : l'alignement de la prime des E2D avec celle des EC.

L'enseignement principal est qu'il ne faut pas cesser de chercher à convaincre et d'élargir le débat : nos revendications sont absolument légitimes ! Le SNEP-FSU est aussi là pour apporter cet espoir.

Pour la suite, il va falloir s'appuyer sur le « déjà là » : nous avons été capables d'obtenir 2 postes, de contribuer au relèvement de la prime des E2D à 4 200 € ! C'est insuffisant mais reconnaissons qu'entre ça et rien : on prend !

Les problèmes sont nombreux, il n'y a pas de satisfaction en l'état qui conduirait à l'apathie généralisée. Concrètement, nous allons chercher à mobiliser à chaque fois que cela est possible en instaurant une Heure syndicale mensuelle et à relancer les député-es qui ont apporté une écoute attentive.

Interview réalisée par Pascal ANGER

IL N'Y A PAS D'ÂGE POUR CONTINUER À ÊTRE SYNDIQUÉ·E AU SNEP-FSU (ET MÊME POUR Y ADHÉRER)

L'accession à la retraite est une page qui se tourne. De nouveaux possibles et de nouvelles perspectives s'offrent à nous.

Quarante années (ou plus) passées sur les stades, dans les gymnases, au milieu d'élèves et de collègues, dont un grand nombre, pour de multiples raisons, resteront dans nos mémoires. Ces quarante années ne s'effacent pas d'un coup de balai.

Une carrière est balisée de travail collectif, de valeurs à défendre et de combats à mener au service de l'École, de notre discipline, de l'émancipation de nos élèves par la culture sportive...

Toutes ces valeurs et ces objectifs qui nous ont si longtemps animé-es ne nous quittent pas au moment de ce passage à la retraite.

Poursuivre son adhésion au SNEP-FSU permet de continuer, à son rythme et selon ses disponibilités, à défendre notre métier et les intérêts de nos collègues actifs-ves et retraité-es.

Par notre expérience, en n'étant plus « le nez dans le guidon » du quotidien professionnel, nous pouvons apporter notre

éclairage à nos collègues actifs-ves au sein des différents collectifs de notre syndicat, bureaux départementaux et académiques notamment. Nous pouvons également agir et peser au sein des différentes instances de la FSU. La défense de nos convictions doit même nous inviter à grossir les rangs des regroupements et manifestations.

Le passage à la retraite ouvre de nouvelles préoccupations plus spécifiques : le montant et l'évolution des pensions, le système de santé, la protection et la prévention...

Le secrétariat national et la commission nationale des retraité-es du SNEP-FSU s'emparent de ces sujets, débattent et vous informent régulièrement, notamment par l'intermédiaire de leurs bulletins.

Pour rester informé-e, pour continuer à défendre ce qui nous anime, une solution est toute trouvée : poursuivre sa syndicalisation au sein du SNEP-FSU.

Notre syndicat a besoin de ses actifs-ves et de ses retraité-es. Les actifs-ves et les retraité-es ont besoin de notre syndicat.

Patrick CHEVALLIER secteur retraité-es SNEP-FSU

On assure ceux qui assurent l'avenir des citoyens de demain.

MAIF, assurance n°1 des enseignants.

Depuis ses débuts, MAIF est l'assurance de référence du corps enseignant. Ce n'est peut-être pas un hasard si c'est encore le cas. Il faut dire qu'avec le temps, on vous connaît plutôt bien. Et nous avons à cœur d'être toujours là pour vous : pour vous protéger, vous assurer, vous accompagner. C'est pourquoi la majorité* des enseignants est assurée MAIF.
Alors pourquoi pas vous ?



assureur militant